



(Traduction)

## II

*Le Ministre des Affaires étrangères de la Bolivie à  
l'Ambassadeur du Canada à la Bolivie*

La République de Bolivie

Ministère des Affaires étrangères et culturelles

LA PAZ, le 31 mai 1963.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à la note de Votre Excellence, en date d'aujourd'hui, ainsi conçue:

«Ambassade du Canada, la Paz, le 31 mai 1963, Monsieur le Ministre, J'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence, d'ordre de mon Gouvernement, que soit conclu entre nos deux Gouvernements un accord permettant aux stations radio d'amateurs du Canada et de la Bolivie d'échanger des messages et autres communications avec des tiers, aux conditions ci-après:

Les stations d'amateurs du Canada et de la Bolivie pourront échanger des messages et autres communications avec des tiers, pourvu:

- a) qu'elles ne touchent pour cela aucune rémunération directe ou indirecte;
- b) que ces messages ne renferment aucun renseignement de caractère commercial ou politique et ne consistent qu'en conversations ou messages de caractère technique ou personnel ayant trop peu d'importance pour donner lieu au recours aux services publics de télécommunications. Si, advenant un cas de force majeure, lesdits services ne peuvent transmettre rapidement les communications se rapportant directement à la sauvegarde de vies humaines ou de biens, ces communications pourront être transmises par les stations d'amateurs des deux pays.

J'ai l'honneur de proposer, si le Gouvernement bolivien agréé les dispositions qui précèdent, que la présente Note et votre réponse constituent entre nos deux Gouvernements un accord qui entrerait en vigueur à compter de la date de votre réponse. Cet Accord pourrait être dénoncé par l'un ou l'autre Gouvernement au moyen d'un préavis de soixante jours.

Agréez, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération. Freeman M. Tovell.»

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement bolivien agréé les conditions qui lui sont proposées et accepte que la présente Note et celle de votre Excellence constituent un Accord entre les Gouvernements bolivien et canadien.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

JOSÉ FELLMAN VELARDE

Son Excellence

Monsieur Freeman M. Tovell,  
Ambassadeur du Canada,  
LA PAZ.

32 756 963 / 39 756 968